MS21 MOUVEMENT POUR UN SOCIALISME DU 21e SIÈCLE

Alternatives au Revenu Universel



Publié 7 avril 2017

LA PLACE DU TRAVAIL DANS UNE SOCIETE DEMOCRATIQUE

1ère partie : Etat des lieux

Dans un précédent texte, le MS21*(voir lien)* soulignait que le revenu universel d'existence, mis en avant par le candidat du PS, Benoît Hamon, n'est dans le contexte actuel qu'un produit du système néolibéral dans la mesure où il ne prend en considération que les effets de la précarité (revenu minimum) et non ses causes (société inégalitaire). Le revenu universel apparaît n'être qu'une fausse avancée sociale dans une société marquée par des

inégalités inacceptables où 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté avec moins de 1000 € par mois, rongée par un chômage de masse touchant plus de 6 millions de personnes. Cette situation se trouve en France, pays riche dont le produit intérieur brut (PIB) qui représente la richesse créée par l'activité productive de l'année, vaut environ 2 000 milliards (Mds) €. Pour en situer également l'ampleur, alors que le budget de l'Etat est de 387 Mds €, les dividendes et intérêts non taxés des entreprises et des banques s'élèvent à 318 Mds € et on évalue à 80 Mds € l'évasion fiscale chaque année. Il y a nécessité de proposer d'autres alternatives pour sortir d'une telle situation et pour répondre aux enjeux sociaux, économiques et démocratiques : la lutte contre le chômage, la désindustrialisation du pays, les droits des salariés et plus précisément la place du travail dans une société démocratique.

Quelques données plus précises sur le chômage

Pour l'INSEE en décembre 2016, le nombre de chômeurs était de 6 239 700 personnes, classées en différentes catégories par le ministère du Travail et par Pôle emploi.

La catégorie A représente les personnes en recherche d'emploi : 3 473 100 personnes

Les catégories B et C représentent les chômeurs ayant travaillé moins de 78 heures le mois précédent (715 100 personnes) ou plus (1 287 500 personnes). Ces deux catégories sont les marqueurs de la précarité sociale qui touchent environ 2 millions de personnes.

Les catégories D (chômeurs en formation : 341 600 personnes) et E (chômeurs placés sous contrats aidés : 422 400 personnes) représentent les personnes au devenir incertain à l'issue d'une formation ou d'un emploi aidé, soit plus de 750 000 personnes.

Ces données ne prennent pas en compte les chômeurs qui sortent des statistiques officielles, certes les personnes ayant retrouvé un emploi (104 800 personnes), mais aussi celles en « défaut d'actualisation » (214 700 personnes), les « radiations administratives » (50 900 personnes) et les sortis pour arrêts de maladie, maternité ou départ à la retraite, … (39 200 personnes), soit environ 300 000 personnes en plus des statistiques officielles, sans compter les personnes qui ont renoncé à s'inscrire.

La question du travail est donc centrale en cette période où les peuples sont dominés par le pouvoir de la finance internationale. A l'heure du 60ème anniversaire du Traité de Rome, il faut rappeler le discours mémorable de Pierre Mendès-France qui bien que favorable à la construction d'une « *Europe dans l'expansion et dans le progrès social* » vota contre le Traité de Rome, car disait-il « *nous ne pouvons pas nous laisser dépouiller de notre liberté de décision dans les matières qui touchent d'aussi près notre conception même du progrès et de la justice sociale ; les suites peuvent en être trop graves du point de vue social comme du point de vue politique* ». Et il ajoutait « *l'abdication d'une démocratie peut prendre deux formes, soit le recours à une dictature interne par la remise de tous les pouvoirs à un homme providentiel, soit la délégation de ces pouvoirs à une autorité extérieure, laquelle, au nom de la technique, exercera en réalité la puissance politique, car au nom d'une saine économie on en vient aisément à dicter une politique monétaire, budgétaire, sociale, finalement « une politique », au sens le plus large du mot, nationale et internationale »*. De ces mises en garde, il en fut autrement, nos élus et gouvernements successifs, de droite comme de gauche, ont cédé aux marchés financiers le pilotage de notre économie, se rendant ainsi responsables de notre perte de souveraineté nationale et populaire. La règle de l'Union européenne imposant le libre-échange, c'est-à-dire la libre circulation des capitaux, des biens et des services a autorisé le dumping social, fiscal et environnemental, favorisant le profit des possédants au détriment des travailleurs. Cette dévalorisation du travail est également tout autant visible si l'on regarde l'évolution du droit du travail de ces trente dernières années.

Le droit du travail : avancées et reculs

Les employeurs veulent discipliner la main-d'œuvre et les salariés cherchent à limiter le pouvoir patronal dans les entreprises. Le droit du travail constitue le champ de bataille législatif marqué par des avancées sociales et des reculs. La montée du chômage de masse à partir des années 1980 place le salariat sur la défensive. Les conquêtes de la période des « Trente glorieuses » (1946-1975) sont remises en cause, même si certaines luttes continuent à porter leurs fruits. Pour mesurer cette régression sociale, cinq domaines de cette évolution peuvent être analysés.

L'égalité professionnelle est le seul domaine où la lutte sociale a permis des avancées

réelles, mis à part la période de la collaboration en 1940 qui interdisait l'embauche des femmes mariées dans la fonction publique. La reconnaissance de l'égalité professionnelle débute à la Commune de Paris (1870) qui affirme l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes. La seconde avancée concerne la durée du congé maternité qui passe de 8 semaines en 1909 à 16 semaines en 1980. L'égalité professionnelle devient en 2001 un thème obligatoire de la négociation annuelle au niveau de l'entreprise. La lutte contre les discriminations (âge, orientation sexuelle) devient un thème de mobilisation à partir des années 2000. Néanmoins aujourd'hui la parité est loin d'être acquise, il n'est qu'à voir la composition des conseils d'administration des grandes entreprises. Par ailleurs, les femmes gagnent en moyenne 19% de moins que les hommes.

Les droits syndicaux sont issus d'une longue tradition des luttes ouvrières, reconnaissance du droit de grève (1864), autorisation des syndicats professionnels (1884), création légale des délégués du personnel (1936). La première régression est marquée par le régime de Vichy qui interdit les confédérations syndicales. A la sortie de la Seconde Guerre mondiale, la grève est un droit fondamental inscrit dans le préambule de la Constitution (certains veulent aujourd'hui l'interdire pour les fonctionnaires) et la représentation syndicale interne à l'entreprise est autorisée en 1968. Les lois Auroux de 1982 renforcent les comités d'entreprise et les délégués du personnel, obligent à une négociation annuelle des salaires et du temps de travail et autorisent le droit d'expression directe. La régression s'installe durant la présidence de Nicolas Sarkozy imposant en 2007 un service minimum dans les transports avec l'obligation de signaler 48 heures à l'avance l'intention de faire grève. Sous la présidence de François Hollande, la loi Rebsamen en 2015 élargit le recours à la délégation unique du personnel (remplaçant les CE, DP et CHSCT) dans les petites et moyennes entreprises. L'année suivante, la loi El Khomri donne la priorité à l'accord d'entreprise au détriment de la loi et des conventions collectives de branche. Par ailleurs, la judiciarisation de l'action syndicale (ex : Goodyear) vise à intimider les salariés.

La santé et la sécurité au travail est une suite d'avancées et de reculs. La prévention des accidents du travail naît en 1893 avec l'obligation pour les employeurs de prendre des mesures de sécurité. Cinq ans plus tard, premier recul, les accidents du travail relèvent d'un régime spécial et si l'employeur est présumé responsable, il échappe à des poursuites. En 1909, une première loi interdit une substance toxique (la céruse, pigment blanc à base de plomb), mais dix ans plus tard la loi privilégie l'indemnisation (avec une liste très restrictive des maladies professionnelles) plutôt que la prévention. En 1942, le régime de Vichy crée la médecine du travail mais celle-ci vise le test d'aptitude (orientation biologique de la main-d'œuvre) plutôt que la prévention. En 1946, la refondation de la médecine du travail vise cette fois à « éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail ». En 1976, l'employeur doit démontrer qu'il ne peut reclasser les personnes inaptes à leur poste s'il veut les licencier. Les lois Auroux créent en 1982 les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Mais en 2002, la médecine du travail est renommée service de santé au travail et l'accompagnement de mise aux normes des entreprises prime sur celui de la santé des travailleurs. Et pourtant les exemples d'atteintes graves se multiplient, de l'amiante aux pesticides utilisés dans l'agriculture.

Le temps de travail est un enjeu essentiel dans le droit du travail. La première avancée fondamentale est l'interdiction du travail des enfants de moins de huit ans et une durée journalière limitée à 8 ou 12 heures pour les autres. A cette époque, les libéraux crient déjà à l'atteinte à la liberté du travail. Cette première mesure, prise en 1841, marque la naissance du droit du travail. Il faut attendre ensuite un demi-siècle, en 1892, pour que la journée de travail soit limitée à 10 heures (enfants), 11 heures (femmes) et 12 heures (hommes). Les deux semaines de congés payés et 40 heures de travail hebdomadaire marquent les avancées du Front populaire en 1936, mesure qui se transformera en cinq semaines de congés payés et 39 heures de travail hebdomadaire en 1982 suite à l'arrivée de la gauche au pouvoir. La dernière mesure emblématique sera la réduction de la durée hebdomadaire du travail à 35 heures par les lois Aubry en 2000. Mis à part la régression des lois de Vichy qui autorisent jusqu'à 20 heures de travail supplémentaire chaque

semaine, le recul social a lieu après les années 1980. Pour faire passer les lois Auroux de 1982 auprès du patronat, le gouvernement socialiste introduit pour la première fois la possibilité qu'un accord d'entreprise puisse déroger à la loi sur certains points, notamment la durée du travail. En 1986, la loi Delebarre autorise la modulation du temps de travail dans la limite de 42 heures et la loi Séguin de 1987 sur la flexibilité fait éclater le module du travail hebdomadaire. Le recul se poursuit avec les lois Fillon de 2003-2004 qui portent le contingent d'heures supplémentaires à 180 heures par an et déjà, sous certaines conditions, l'accord d'entreprise peut déroger à l'accord de branche. La loi El Khomri de 2016 achève ce recul social en accordant la priorité aux accords d'entreprise sur les accords de branche en matière d'heures supplémentaires.

La sécurité de l'emploi concerne la nature des contrats de travail qui scellent le niveau de subordination des salariés. Il faut attendre 1890 pour que la rupture du contrat puisse donner lieu à des dommages et intérêts. Les « partenaires sociaux » créent en 1958 un régime d'indemnisation du chômage. En 1973, le licenciement doit être motivé par une cause « réelle et sérieuse » et en 1982 une ordonnance limite le recours au travail temporaire, le contrat à durée indéterminée (CDI) devient le contrat de droit commun. L'ensemble de ces avancées sociales va ensuite subir une forte régression. L'autorisation administrative de licenciement est supprimée (1986), le recours au contrat à durée déterminée (CDD) et au travail temporaire (intérim) est facilité (1988), la rupture conventionnelle du contrat de travail est rendue possible (2008) et à la demande des employeurs on revient à un contrôle administratif des licenciements a minima (2013) pour écarter les juges judiciaires plus enclins à annuler un plan de licenciement que la justice administrative. Là encore, la loi El Khomri achève le recul social en facilitant les licenciements par la notion de licenciement économique et en attaquant gravement les prud'hommes.
Une des formes les plus caricaturales du système néolibéral, imposé par le biais des textes législatifs de l'Union européenne est la Directive travailleurs détachés dont l'ancêtre est la fameuse Directive Bolkenstein faussement rejetée il y a plus de 10 ans par nos élus, qui permet le dumping social au niveau national pour le plus grand profit des entreprises, ce qui ne fait qu'aboutir au moins disant social et génère des positions xénophobes à l'égard de travailleurs plus pauvres, principalement d'Europe l'Est, en recherche d'emploi dans l'espace européen. Il faut souligner à cet égard l'indécence de la proposition d'Emmanuel Macron qui se propose de réglementer cette Directive en fixant la durée du contrat du travailleur détaché à un an, le considérant ainsi comme un mouchoir kleenex que l'on jette à l'issue d'un CDD d'une année sans remettre en cause le système d'exploitation du salarié et la pratique des entreprises, un salarié pouvant en remplacer un autre.
Mais plus globalement, le salariat est aujourd'hui en crise avec la dimension du mal-vivre au travail qui ne cesse de s'accroître dans les secteurs privé et public pour constituer à présent un fait de société. En même temps, il nous est donné comme une vérité non contestable, par les médias et par les candidats à l'élection présidentielle (Benoît Hamon, François Fillon), la raréfaction du travail par la robotisation des activités de production et la révolution numérique alors que les demandes ne sont pas satisfaites dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services à la personne.
L'ubérisation des activités et des services, défendue comme une nouvelle modernité par Emmanuel Macron et ses commanditaires de l'oligarchie financière est devenue un terme commun pour désigner une nouvelle forme d'exploitation sociale. Le salarié, soumis aux ordres et directives de l'employeur, devient de plus en plus une variable d'ajustement dans le bilan de l'entreprise : précarité des contrats de travail, atomisation des statuts (auto-entrepreneur), individualisation des salaires, « primes de performance » liées à des objectifs de résultats et de délai fixés par des entretiens individuels, ….

La désindustrialisation du pays
La recherche du plus grand profit pour les entreprises dans un système non réglementé aboutit soit à un dumping social illustré par l'austérité salariale et les conditions de travail, soit à une politique de délocalisation des activités productives vers les pays à bas coût de main-d'œuvre, rendue possible par la libre circulation des capitaux, non seulement à l'échelle de l'espace européen par l'absence d'harmonisation sociale, mais également au-delà.
Il est important de comprendre qu'il s'agit de conséquences directes d'une orientation

politique planifiée depuis plus de cinquante ans par la classe possédante. Elle a utilisé pour ce faire deux grandes armes de destruction massive du salariat. La première est la mise en place du libre-échange généralisé à l'échelle mondiale via les institutions internationales telles l'OMC, le FMI et la Banque mondiale et surtout à l'échelle européenne avec les divers traités européens qui se sont succédés. La seconde est la hantise de l'inflation et l'obsession de la monnaie forte qui a conduit à la confiscation de la souveraineté monétaire de nombreux pays et à l'installation de l'euro. Soumis à ces deux contraintes, les pays aux économies les plus fragiles sont maintenant dans l'impossibilité de protéger leur modèle social ou leur appareil productif. Ils se voient dicter leur politique par des oukases de Bruxelles et subissent des cures d'austérité aux conséquences sociales catastrophiques.
On assiste ainsi en France depuis plus de trente ans, avec la complicité de la classe politique dirigeante, à une désindustrialisation du pays, accentuée par la logique de la zone euro qui profite actuellement à l'économie allemande. Un emploi industriel génère trois à douze emplois dans les services, l'inverse évidemment non. La désindustrialisation est un puissant moteur du chômage de masse et de la désertification des emplois hors des grandes métropoles. Ainsi, plus de 2 millions d'emplois industriels ont été perdus durant les quarante dernières années. La part de l'activité industrielle dans le PIB est en chute constante : de 22% qu'elle était en 1970, elle n'est plus que de 11% en 2011. La désindustrialisation du pays n'est pas que la seule conséquence d'un processus purement économique, elle est également la conséquence de la gestion capitaliste du duo politique droite-gauche que nous connaissons sur cette même période : nationalisation quand ça va mal, privatisation quand l'entreprise est à flot. Le cas exemplaire est la Compagnie Générale d'Electricité (CGE) qui a donné naissance en 1998 à trois grandes sociétés industrielles : Alcatel (télécommunications), Alstom (transport ferroviaire, turbines électriques) et Cegelec (électricité et électronique). La pénétration de capitaux et entreprises anglo-saxonnes a conduit à la perte de pouvoir de l'Etat sur des secteurs clés de l'économie. Il suffit de voir comment la compagnie américaine General Electric a acheté Alstom et son savoir-faire industriel dans le domaine des turbines électriques, ceci grâce à l'autorisation d'Emmanuel Macron dès que celui-ci est devenu ministre de l'Economie. On peut continuer sur cette lancée en évoquant les chantiers navals de Saint Nazaire, le bradage de l'aluminium avec Péchiney, le rattachement de GDF à Suez. Tous ces exemples indiquent qu'une oligarchie financière, renforcée par le Traité de Lisbonne, a méthodiquement dépossédé notre pays de la majeure partie de son industrie, avec les conséquences économiques et sociales que l'on connaît.

La réponse actuelle du système néolibéral aux enjeux économiques et sociaux
Le fonctionnement du capitalisme néolibéral a désormais atteint un stade qui est vécu comme insupportable par la grande majorité des populations. Il fonctionne désormais en faveur d'un minuscule groupe de personnes dont les revenus exorbitants suscitent une juste et légitime indignation sans qu'aucune mesure politique n'ait été mise en avant par les partis dits de gouvernement de droite comme de gauche pour en corriger les effets désastreux au niveau social (correction des inégalités), économique (désindustrialisation) et politique (abstentionnisme ou vote vers l'extrême droite).
Face à une telle situation qui touche à la souveraineté du pays et à sa situation sociale, les mesures à prendre ne peuvent relever d'ajustements sociaux, comme le revenu universel d'existence préconisé par Benoit Hamon, déjà revu à la baisse pour ne plus constituer qu'un RSA amélioré, comme les mesures d'accompagnements pour la soi-disant compétitivité des entreprises comme le suggère Emmanuel Macron qui se place dans la plus parfaite continuité de la politique menée par François Hollande (CIR - Crédit impôts recherche de 6 Mds € aux grands groupes, CICE – Crédit impôts compétitivité emploi de 20 Mds € accordés aux entreprises en 2014, allègements des charges, …..) dont on connaît tout autant les résultats que la popularité.
Sans doute faut-il être plus précis dans la formulation apportée par les candidats à l'élection présidentielle de 2017. Les mesures préconisées par Benoît Hamon sous la forme initiale d'un RSA amélioré à 600 € par mois, versé également à tous les jeunes de 18 à 25 ans qui trouverait son aboutissement à 750 € pour être qualifié comme Revenu Universel d'Existence, protection sociale du XXIème siècle. Tout ceci relève du gadget politique ! Le candidat socialiste reste positionné dans la réponse aux effets de la misère sociale et non dans ses causes. Les autres mesures sociales avancées, l'abrogation de la loi travail, la baisse du temps de travail, la taxation sur les richesses créées par les robots, le droit de véto des représentants du personnel sur les grands choix stratégiques dans les entreprises

uniquement de plus de 2 000 salariés, constituent probablement les vœux pieux d'un candidat qui se révèle incapable de s'exprimer clairement sur la cohérence de ses propositions et sur la question européenne.
La position d'Emmanuel Macron est plus nette dans le sens où il affirme un soutien sans faille à la loi travail, à la primauté du contrat sur la loi en « libérant le dialogue social au plus près de l'entreprise et du terrain », en voulant réformer le marché du travail (ubérisation du travail, auto-entrepreneuriat), en assouplissant les 35 heures, en renforçant toutes les facettes de la décentralisation (renforcement du poids des métropoles, déconcentration des services de l'Etat, autonomie des universités, des établissements scolaires et des établissements de santé) et en déclarant que « seule l'Europe peut nous protéger ». Une telle politique vise à supprimer 120 000 postes de la fonction publique d'Etat et dans les collectivités et à économiser 60 Mds € sur le budget de l'Etat en 5 ans dont plus de 40% pour la seule sphère sociale (dépenses liées à l'assurance maladie et à l'assurance chômage).
Le programme de François Fillon relève tout simplement de la purge sociale : suppression de 500 000 emplois publics, économies de 100 Mds € de dépenses publiques, abrogation des 35 heures, retraite à 65 ans, baisse des charges et impôts sur les entreprises de 40 Mds €, sans compter la volonté de privatisation des dépenses de santé. Le déni, forme rhétorique habituelle du candidat et, au final, forme d'aveu de ne pas vouloir déchaîner un « capitalisme sauvage » obsédé par le profit, conduit à simplifier le droit du travail, refondre le code du travail en n'y laissant figurer que les normes sociales fondamentales et en renvoyant le dialogue social à l'échelle de l'entreprise. La précarité du salariat est accentuée par la volonté de faciliter le recours à l'auto-entrepreneuriat pour créer le statut de prestataire indépendant. La porosité du programme de François Fillon avec les thèmes récurrents de l'extrême droite s'exprime très clairement sur le refus d'accorder des prestations sociales pour les étrangers avant deux ans de séjour régulier, comme si ceux-ci ne versaient aucune cotisation sociale.
Nous ne développerons pas le programme du FN qui, s'il marque un positionnement critique à l'égard de l'Union européenne et de l'euro comme monnaie unique, reste envers et contre tout un mouvement politique xénophobe, ne serait-ce à titre d'exemple que dans son refus du remboursement des soins de santé pour les étrangers avant deux ans de séjour régulier. Cette proposition se trouve en contradiction avec le dispositif actuel d'aide médicale de l'Etat (AME) permettant aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins.
Le programme de la France Insoumise portée par Jean-Luc Mélenchon apporte des éléments de réponse aux enjeux évoqués précédemment. La remise en cause des privatisations passées ou en cours constitue une volonté de mettre fin au pillage économique de la Nation. La remise en cause des traités européens vise à pouvoir enfin contrôler les mouvements des capitaux, ceux de l'évasion fiscale (près de 20% du budget de l'Etat), mettre en place les mesures pour contrôler le pouvoir de la finance notamment sur l'économie réelle. Dans cette mouvance, l'interdiction des licenciements boursiers, l'augmentation des salaires (SMIC à 1 326 € net pour 35 heures), l'instauration d'un salaire maximum autorisé pour les dirigeants d'entreprise (écart de 1 à 20 entre le salaire le plus bas et le salaire le plus haut), l'abrogation de la loi travail constituent une suite logique pour retrouver une politique au service de l'économie réelle et de l'emploi.

Quelques points de repères

Richesse nationale
PIB (produit intérieur brut) : 2 000 milliards (Mds) €
PIB/habitant : 44 730 US$ (2014)
Pauvreté
Seuil de pauvreté : revenu mensuel inférieur à 840 € (grande pauvreté : 50% du revenu médian) ou 1 008 € (pauvreté : 60% du revenu médian)
Nombre de pauvres : la pauvreté représente 14 % de la population et la grande pauvreté 8 % de la population.
Evolution de la pauvreté entre 2002 et 2011 : progression de la pauvreté de 1,2 millions (+ 16 %) et de la grande pauvreté de 1,1 millions (+ 30%).
Protection sociale et prestations sociales
Budget 2011 : 595 Mds € de prestations sociales (31 % du PIB), répartis notamment entre la Sécurité sociale (483 Mds €) et l'Assurance chômage (30 Mds €)

Aides sociales de la CAF : 79 Mds €, notamment pour petite enfance (12,6 Mds €), allocations familiales (18,1 Mds €), aide au logement (16,8 Mds €), RSA (10,9 Mds €), allocation handicap (8,0 Mds €)
RSA : 535 € mensuels (personne seule), versement pour 6 millions de Français
AAH (allocation adulte handicapé) : 808 € mensuel pour personne seule sans ressource
CMU (couverture maladie universelle) : plafond de revenus annuels 9 611 € (800 €/mois), 2,2 millions de bénéficiaires en 2012.
CMU-C (complémentaire santé) : plafond de ressources 8 653 € (721 €/mois), 4,42 millions de bénéficiaires en 2012.
AME (aide médicale de l'Etat) pour étrangers en situation irrégulière, plafond de revenus comme pour la CMU, 220 00 bénéficiaires avec une consommation annuelle de soins de 2 000 €.
Non recours aux prestations sociales : 50% (RSA), 29% (CMU-C), … soit un total annuel de plus de 10 Mds €.

Travail

SMIC : 1 149 € (net)
Revenu médian mensuel : 1 730 €
Revenu moyen mensuel : 2 154 €
10% des salariés les moins rémunérés : < 1 200 €
10 % des salariés les mieux payés : > 3 544 €
1 % des salariés les mieux payés : > 8 061 €

Fraudes

Prestations familiales : 698 millions € (1 %)
Sécurité sociale : 2 à 3 Mds € (< 1 %)
TVA : 7 à 9,3 Mds € (5 à 7 %)
Travail au noir des entreprises : 15,5 à 18,7 Mds € (6,2 à 7,5 %)
Impôts sur les sociétés : 10 Mds € (24 %)
Evasion et fraude fiscale : 15 à 19 Mds € (30 à 38 %)

2ème partie : Alternatives aux politiques actuelles

Une introduction pour mesurer les enjeux de telles alternatives

Dans une première partie, nous avons tenté de faire rapidement un état des lieux de la situation actuelle (chômage, évolution du droit du travail, désindustrialisation, propositions des candidats à l'élection présidentielle). Présenter maintenant des alternatives au revenu universel et plus globalement ce que pourrait être la place du travail dans une société démocratique nécessite au préalable de fixer quelques éléments de cadrage et de définir la signification et la portée de telles propositions.

La question centrale est celle de la propriété. Le droit de propriété est le principe qui domine l'organisation sociale et économique de nos sociétés modernes. Ce droit a été le principe fondateur du capitalisme. Il octroie au seul capital la propriété de la totalité des moyens de production nouvellement créés alors qu'ils sont le résultat de la combinaison productive du capital et du travail. Le résultat de ce privilège exorbitant est le lien de subordination (accepté d'ailleurs par des syndicats comme la CFDT) qui lie le salarié à son employeur et que résumait Jean Jaurès par la formule *« la grande Révolution a rendu les Français rois dans la cité et les a laissés serfs dans l'entreprise ».*

La contestation de la propriété n'est pas liée à l'émergence de nos sociétés industrielles, elle est au contraire beaucoup plus ancienne avec la perte brutale des droits d'usage ancestraux *(les « communs »)* dont bénéficiaient certaines communautés sur l'eau, les terres et les forêts, cette perte entraînant des révoltes dirigées contre ceux qui s'accaparaient de manière autoritaire ces biens traditionnellement partagés. On peut retrouver trace de ces révoltes rurales en France comme les *« Jacqueries »* mais l'exemple le plus connu est, en Angleterre, celui des *« enclosures »* qui divisent peu à peu les

grandes pâtures, traditionnellement gérées par un système de coopération, et les placent sous le régime de la propriété privée, séparées par des barrières et des haies. Les propriétaires se sont ainsi accaparé les pâturages communs, entraînant la ruine des paysans qui allaient par l'exode rural alimenter les toutes nouvelles entreprises industrielles du XIXe siècle. La mise en place des *« enclosures »* a entraîné la dépossession des espaces communs et fut à l'origine des grandes propriétés foncières privées. On voit toute l'actualité de ce phénomène, quand le patrimoine cumulé des 1% les plus riches du monde dépasse celui des 99% restants ou que les 62 premières fortunes mondiales possèdent tout autant que le reste de la population mondiale !

La question des *« communs »* ne doit donc pas être considérée sous un angle purement historique. Elle revient en force avec la crise écologique et la fausse réponse apportée par le capitalisme vert qui entend y trouver de nouvelles sources de profits, notamment en marchandisant la nature par sa financiarisation. En premier lieu les *« communs »* concernent l'air que l'on respire, les océans, les réserves d'eau potable, les forêts, les chemins, les étangs, les pâturages ... Mais cela ne s'arrête pas là, la gestion des *« communs »* concerne également la libération des semences agricoles, la brevetabilité du vivant, les biens numériques, les ressources intellectuelles, les logiciels libres…
La réappropriation des biens communs et des moyens de production des entreprises représente un enjeu fondamental qui lie autant la question sociale classique, la question écologique et le bouleversement à venir de la révolution numérique. La question centrale reste bien celle de la propriété et du maintien ou non d'un ordre économique basé sur la seule recherche du profit. Dit autrement, la place du travail dans une société démocratique devient un enjeu fondamental pour répondre au refus d'un monde financiarisé dont l'unique objectif est d'accroître les profits quels qu'ils soient, pour le plus petit nombre, et quelles qu'en soient les conséquences sociales et écologiques.

Rappelons quelques évidences : le travail est une convention sociale qui attribue de la valeur à certaines activités dans certaines conditions et pas à d'autres. Un parent qui conduit un enfant à l'école produit une valeur d'usage parce qu'utile, mais il ne travaille pas. En revanche, si une assistante maternelle conduit des enfants à l'école, on considère qu'elle travaille et produit une valeur économique. Une femme de ménage travaille, une femme au foyer, au sens de la convention sociale, ne travaille pas. Dans un tel schéma, le travail est lié à l'emploi, signifiant l'achat de la force du travail (marchandise) selon la loi du marché. La loi de l'emploi crée une relation de subordination, une référence à une qualification professionnelle, une durée et des conditions de travail.

Aujourd'hui, environ 10 % de la population en âge de travailler et disponible sur "le marché du travail", est au chômage en France. Ce chômage de masse est certes présenté comme un fléau social, mais il ne correspond en rien à une quelconque fatalité car il résulte en réalité d'un choix politique, illustré par un indicateur économique comme le NAIRU (Non-Accelerating Inflation Rate of Unemployment), en français « taux de chômage non accélérateur d'inflation », théorie qui lie chômage et inflation. D'après cette théorie l'inflation provient d'une demande globale excessive qui pousse les salaires à la hausse et oblige les entreprises à augmenter leurs prix pour couvrir ces hausses. Le chômage est donc un moyen de contenir l'inflation car il maintient la pression sur les salaires entraînant leur gel ou leur baisse. Autrement dit, lorsque le chômage est supérieur à ce « NAIRU , l'inflation est faible. Ceci explique bien la politique de la Banque centrale européenne (BCE) qui a fixé pour la France un taux de chômage optimum à 8 ou 9 % et dont la seule mission depuis plus de vingt ans est de protéger les intérêts de la finance en luttant contre l'inflation. Ceci amène au théorème de base du bon capitaliste *« si l'inflation est l'ennemie du capital, le plein emploi est alors le pire ennemi des profits financiers ».*

Dans le système capitaliste, les fausses bonnes idées - réduire le nombre de chômeurs, réduire le temps de travail, interdire les licenciements sous certaines conditions, proposer un revenu universel, mieux répartir les richesses par l'impôt et les taxes - sont légion parce qu'en essayant de rendre le capitalisme « plus juste », elles le légitiment.

Les alternatives aux politiques néolibérales actuelles ne peuvent s'envisager que hors de la convention capitaliste du travail, la fonction publique et la cotisation en sont un exemple.

Toutefois, sans sortir du système économique actuel, une des solutions envisagée consiste à donner une responsabilité à l'État en matière sociale : il s'agit du droit opposable à l'emploi. Et l'on peut avancer aussi d'autres idées qui sortent partiellement ou totalement du cadre capitaliste : il s'agit de la socialisation de l'entreprise qui vise au transfert progressif de la propriété du capital vers le travail et du salaire à vie qui dissocie le travail de l'emploi évoqué précédemment.

La tentative du plein emploi : le droit opposable à l'emploi

Le fait d'avoir un travail ou le fait d'en être privé ne relève d'aucune loi naturelle. Le travail - ou son absence - relève d'un choix politique et seule une action forte de la puissance publique peut remédier au sous-emploi systémique. C'est en ce sens qu'un droit opposable à l'emploi est envisageable. Le chômage de longue durée coûte plus cher que les emplois publics puisqu'on rémunère un individu pour une recherche d'emploi au lieu de le rémunérer pour une production marchande ou non marchande. Le PIB qui représente la richesse créée par l'activité productive de l'année est évaluée à environ 2 000 Mds € en France. Cette richesse peut se décomposer entre le secteur marchand (68 %) et le secteur non marchand (32 %) qui échappe à la logique de la mise en valeur du capital (administrations, organismes de santé, institutions sans but lucratif, …). Le gisement d'emplois dans la sphère non marchande recouvre des besoins multiples, ce qui coupe court à l'opinion que l'on ne pourrait jamais trouver du travail pour tout le monde. L'argent nécessaire à sa rémunération peut être trouvé en diminuant le montant des dividendes versés aux actionnaires. Ce transfert du travail vers le capital a été évalué à 10 % du PIB chaque année, soit 100 Mds € durant les années 80 et 200 Mds € en 2013. Avec de telles sommes, l'État pourrait financer plus de 4 millions d'emplois et mettre fin au chômage de masse.

A une échelle locale dans la Drôme, une étude réalisée dans les années 90 et coordonnée par Jacques Nikonoff a montré que sur un territoire de 30 000 habitants où se trouvaient plus de 3 000 chômeurs, il était possible de trouver un potentiel de création de 400 à 800 emplois dans différents secteurs (services aux particuliers, services publics, entreprises, associations). En réorientant le coût direct du chômage, il apparait possible de payer un salaire à chaque personne privée d'emploi : il faut basculer les dépenses de gestion du chômage vers le financement de l'emploi. Le Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE) confirmait cette approche : l'investissement dans la création d'emplois aidés était économiquement rentable pour la collectivité nationale. C'est en ce sens que l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée », initiée par le mouvement ATD-Quart Monde, se met en place en 2017 sur dix territoires expérimentaux avec des entreprises à but d'emploi (EBE). L'expérimentation consiste à proposer à des chômeurs de longue durée des CDI payés au SMIC, correspondant à des emplois utiles financés en grande partie par le transfert des coûts et des manques à gagner liés au chômage (RSA, CMU, prime d'activité, etc).

Cette approche du droit opposable à l'emploi est reprise dans le programme de la *"France Insoumise"* qui propose d'instituer un principe de sécurité sociale conduisant l'État à devenir l'employeur en dernier ressort, c'est-à-dire que l'État fournit un emploi à toute personne qui n'est pas parvenu à en trouver un. Le coût net annuel pour la mise en place d'une telle politique est évaluée entre 12 Mds € (emploi rémunéré au SMIC de 2,4 millions de personnes sous contrat de 20 heures par semaine) et 34 Mds € (emploi rémunéré au SMIC pour 2,5 millions de personnes sous contrat de 35 heures par semaine). Un tel dispositif implique le retrait de prestations sociales actuelles à savoir l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et le RSA socle.

La socialisation des entreprises ou la place du salarié dans l'entreprise

Reconnaître la citoyenneté dans l'entreprise constitue également un objectif affiché par le programme de la *"France Insoumise"* sans que les mesures annoncées soient véritablement à la hauteur de ce qui serait attendu. Sans doute parce que les mesures à envisager relèvent d'une véritable transformation (révolution) sociale de l'entreprise (et de la société) pour abolir le privilège exorbitant du droit de propriété dévolu au seul capital. Revendiquer la socialisation progressive des entreprises, c'est reprendre le flambeau des

grandes réformes de la propriété, comme l'ont été l'abolition des privilèges féodaux en 1789 ou les nationalisations en 1945. Autant le dire dès à présent, une telle réforme est totalement incompatible avec les fondamentaux de l'Union européenne.

Plusieurs chantiers ont été mis en œuvre au siècle dernier. En 1917, fut votée la loi sur les SAPO (Société anonyme à participation ouvrière), société coopérative de main d'œuvre qui reçoit des « actions de travail » donnant droit à dividendes et droit de vote. Si cette loi existe toujours, elle dépend du bon vouloir des apporteurs de capitaux et à ce titre elle n'a rencontré que très peu d'applications concrètes. Un autre statut, issu du socialisme ouvrier du XIXème siècle, est celui des coopératives qui marque la volonté des travailleurs de maîtriser collectivement l'outil de travail. Les coopératives sont *« des associations autonomes de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement ».* Les SCOP représentent une forme de coopérative particulière (30 000 employés en France) où la propriété est individuelle et lucrative ; le capital est détenu individuellement par les sociétaires qui doivent faire un apport personnel. Le bénéfice est réparti entre les sociétaires/salariés qui gèrent l'entreprise.

Ces expériences se fondent bien entendu dans un corpus de pensée ancien et moderne. L'aspiration des producteurs à maîtriser leur outil de travail est aussi ancien que la division des sociétés en classes. Si la pensée de Jaurès autour de la réforme sociale de la propriété, exprimée dans son ouvrage *Socialisme et Liberté (1898)* est incontournable, l'abolition de ce privilège figure aussi dans la doctrine sociale de l'Église exprimée dans l'Encyclique de Vatican II en 1961 *« il serait donc radicalement faux de voir soit dans le seul capital, soit dans le seul travail, la cause unique de tout ce que produit leur effort combiné ; c'est bien injustement que l'une des parties, contestant à l'autre toute efficacité, en revendiquerait pour soi tout le fruit. Il peut être satisfait à cette exigence de justice en bien des manières que suggère l'expérience. L'une d'elles, et des plus désirables, consiste à faire en sorte que les travailleurs arrivent à participer à la propriété des entreprises, dans les formes et les mesures les plus convenables ».* Le gaullisme, attaché à la recherche d'un compromis entre capitalisme et communisme d'État, a élaboré une autre voie : le concept de participation. Ce projet de société conçu par le Général de Gaulle, reposait sur trois piliers, la participation au capital, la participation aux résultats et la participation aux décisions. Le projet fut vidé de sa substance sous la pression du patronat et de cette association capital-travail il ne restera qu'un simple intéressement aux bénéfices.

Il n'est donc pas utopique de voir surgir d'autres propositions dans le droit fil de la pensée de Jean Jaurès pour sortir de l'impasse idéologique entre le « tout marché » et le « tout État ». Le projet de République sociale exposé par Bernard Teper dans l'ouvrage écrit en collaboration avec Pierre Nicolas *« Penser la République sociale du XXIème siècle »* a été repris comme une proposition du Parti de Gauche revendiquant un « droit de co-propriété sur les moyens de travail ». La proposition est aussi simple qu'ambitieuse : il s'agit de faire progresser la part de propriété des salariés, devenant travailleurs « associés » jusqu'à ce qu'ils acquièrent la majorité des capitaux et donc des droits de vote tant à l'assemblée générale de l'entreprise que dans son conseil d'administration.

Toute richesse provient du travail et l'idée de base est d'abolir la rente qu'elle soit foncière, industrielle ou financière. Une première étape de cette idée de base a été franchie en 1945 par la création de la Sécurité Sociale financée par répartition et non par capitalisation au moyen de fonds de pension rémunérés. L'objectif est la substitution progressive des capitaux rémunérés par des capitaux non rémunérés. Le principe est de faire coexister deux types de propriétaires, les actionnaires qui détiennent titres et actions donnant droit à dividende et les salariés qui détiennent des titres de propriété (actions de travail) ne donnant pas droit à dividende. Une telle proposition se présente comme une alternative au système capitaliste dans l'esprit d'un réformisme radical. Avec la socialisation de l'entreprise, les acteurs économiques, en particulier les salariés peuvent co-déterminer la politique de l'entreprise : politique industrielle, emploi, salaires. Et si un groupe multinational envisage de fermer un site en France, il devrait restituer aux travailleurs de la filiale, ainsi qu'aux pouvoirs publics et collectivités si ceux-ci ont apporté des fonds, leur quote-part de la valeur de la liquidation (bâtiments, machines, stocks). En abandonnant ses parts, le site

appartient mécaniquement aux propriétaires restant !

Le salaire à vie et à la qualification (thèse de Bernard Friot)

Fin 2015, sur 27 millions d'emplois, on dénombre 23,8 millions de salariés (85 % d'entre eux sont en CDI), soit près de 90 % de la population active. Pour en finir avec « le marché du travail », Bernard Friot propose une autre alternative économique et sociale autour de la question du salaire.
Rappelons brièvement quel est l'objet du salaire à vie et à la qualification : il entend doter tout citoyen, dès l'âge de sa majorité, d'un salaire, fondé sur la reconnaissance d'une qualification personnelle, irrévocable et ne pouvant que progresser. Il s'agit donc de restituer à chacun la maîtrise de son travail, en le libérant du lien de subordination à son employeur et du chantage à l'emploi qui est la cause massive du stress et de l'angoisse au travail.

Dans la logique du capitalisme, ce n'est pas le travailleur mais c'est son poste de travail qui est reconnu comme qualifié. En remplaçant l'emploi par le salaire à vie, la logique s'inverse. Comme dans la fonction publique, le statut du travailleur ne repose plus sur l'emploi mais sur le grade, c'est-à-dire sur sa qualification avec le salaire et l'ensemble des droits salariaux attachés à sa personne. Cette proposition ouvre une voie à la sortie du capitalisme et l'on comprend aisément pourquoi les candidats comme François Fillon et Emmanuel Macron n'ont de cesse de vouloir diminuer le nombre d'emplois publics et supprimer le statut des fonctionnaires. Concrètement, le salaire serait garanti à vie sur une échelle de 1 à 4, allant par exemple de 1 500 à 6 000 € nets mensuels, en fonction de la qualification. Les salaires ne seraient pas versés par l'entreprise : celle-ci cotiserait à une caisse spécifique qui, par mutualisation des valeurs ajoutées, pourra payer les salaires. Ce modèle existe déjà pour le paiement des retraites par répartition.

L'alternative « au marché du travail » serait donc la généralisation du salaire à vie, comme celui des fonctionnaires et des retraités, payé par la cotisation et non par l'impôt contrairement au Revenu Universel.

Sources

ATD Quart Monde (2014) *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté. Les Editions Quart Monde.*

MS21 (2016) *Guerre contre les peuples. Réflexions politiques d'un mouvement citoyen. Ed. MS21.*

Friot B. (2012) *L'enjeu du salaire*. Ed. La Dispute « travail et salariat »

Nikonoff J. (1998) *Chômage : nous accusons !* Arléa éditeur.

Nobile O. (2014) *Pour en finir avec le trou de la Sécu, repenser la protection sociale au XXIe siècle.* Eric Jamet éditeur

Teper B. & P. Nicolas (2014) *Penser la République Sociale pour le XXIe siècle. I- De la cité à l'atelier et II- Du salariat aux travailleurs associés.* Eric Jamet éditeur